

SIVOM

De Fleuve en Vallées

<http://sivom.org>

ACCUEIL
COLLECTIF
DE MINEURS

Année
scolaire

2021

—
2022



Accueil périscolaire

Il faut remettre le pied à l'étrier !

École du Bourg

Tél : 04 71 03 43 63

E-mail : clshsivom@orange.fr

Site internet : <http://sivom.org>

Espace famille : <https://espacefamille.aiga.fr/1985048>

Modalité d'inscription sur l'espace famille

Je n'ai pas d'accès à l'espace famille

Vous devez nous contacter afin que l'on vous envoie un lien de première connexion.

J'ai un accès à mon espace famille

Vous pouvez vous identifier à partir de l'adresse suivante : <https://espacefamille.aiga.fr/1985048>

Etape 1

INSCRIPTION

Obligatoire et préalable à toute réservation, elle consiste à enregistrer l'enfant sur une activité : périscolaire, mercredis...

Procédure

- > Mes inscriptions,
- > Sélectionner l'enfant,
- > Nouvelle inscription,
- > Périscolaire,
- > Choisir l'école, le groupe,
- > Enregistrer.

Etape 2

RÉSERVATION

Elle consiste à pointer les créneaux horaires souhaités sur le planning de l'activité.

Procédure

- > Mes réservations,
- > Sélectionner l'enfant,
- > Cocher les créneaux souhaités sur le planning,
- > Enregistrer.

Depuis votre espace famille, vous pouvez :

- > Mettre à jour votre dossier administratif,
- > Nous transmettre vos documents obligatoires,
- > Actualiser les informations sur la santé de votre enfant,
- > Consulter le règlement intérieur, les projets d'activités...
- > Inscrire vos enfants et réserver vos activités,
- > Accéder à vos factures et payer.

Toute inscription vaut acceptation du projet de fonctionnement.

Le projet éducatif, les projets pédagogiques et le projet de fonctionnement sont consultables dans l'espace famille.

Mise en place d'un projet d'accueil individualisé

Pour faciliter l'accueil des enfants ayant une allergie alimentaire ou autre, une maladie chronique comme l'asthme ou le diabète, ou encore des troubles psychiques évoluant sur une longue période, un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place. Celui-ci permet à l'enfant de **suivre une scolarité normale tout en bénéficiant d'un traitement ou d'un régime alimentaire particulier.**

À la demande des parents, le chef d'établissement élabore ce projet ou son renouvellement, avec le médecin de la PMI (protection maternelle et infantile) et le médecin qui suit l'enfant.

Un document écrit répertorie pour l'enfant :

- > **Les traitements médicaux et/ou les régimes alimentaires,**
- > **Au besoin, il précise les aménagements de la scolarité en lien avec son état de santé,**
- > **Il comporte un protocole d'urgence.**

Ce document, que vous pouvez nous transmettre par le biais de votre espace famille, est ensuite transmis aux personnels en charge de l'enfant (ATSEM, cuisiniers, animateurs) qui s'engagent à participer à son application.

Les parents doivent transmettre le traitement dans une trousse de secours au nom de l'enfant autant de fois qu'il y a de lieux de vie de l'enfant. Par exemple une trousse pour l'école, une pour la restauration et une trousse pour l'accueil de loisirs.

Les parents veillent :

- > **à la date limite de péremption des médicaments et à les remplacer,**
- > **à compléter la trousse de secours autant que nécessaire.**

Accueil périscolaire du lundi, mardi, jeudi et vendredi

> Accueil des enfants dans les locaux de l'école

MATIN Accueil de 7h30 à 8h20		MIDI 11h45-13h35		SOIR Départ de 16h30 à 18h30	
Accueil périscolaire	Temps scolaire	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Accueil périscolaire	
	8h30 11h45	- 12h15 : heure à laquelle, au plus tard, les enfants qui ne mangent pas à la cantine devront être récupérés. - 13h10 : réouverture du portail pour l'accueil de l'après-midi.	13h45 16h30	- 16h30 : goûter facultatif à fournir par la famille. - 16h45-17h30 - lundi et jeudi : études, espace devoirs - 16h45-17h30 - mardi et vendredi : ateliers découvertes.	

- La réservation des temps périscolaires (restauration, études surveillées, ateliers découvertes...) se fait à partir de votre espace famille.
- Les projets d'activités sont affichés au portail de l'école et mis en ligne sur le site internet du centre et dans votre espace famille.

Accueil périscolaire du mercredi

> Accueil des enfants de moins de 6 ans (PS-MS-GS) au centre de loisirs de Blavozy.

> Accueil des enfants de plus de 6 (à partir du CP) au centre de loisirs de St-Germain.

MATIN Accueil de 7h30 à 9h30		MIDI 11h45-13h30		SOIR Départ de 16h30 à 18h30	
Accueil échelonné	Activités	Accueil périscolaire	activités	Accueil périscolaire	
	9h30 11h45	- 12h15 : heure à laquelle, les enfants qui ne mangent pas à la cantine devront être récupérés, au plus tard. - 13h15 : réouverture du centre de loisirs pour l'accueil de l'après-midi.	13h30 16h30	- 16h : goûter fourni par le centre de loisirs.	

- Au centre de Blavozy, la restauration a lieu dans la salle des carriers du centre culturel.
- Au centre de Saint-Germain, la restauration a lieu au foyer restaurant.
- La réservation des temps périscolaires du mercredi (matin, soir, restauration, sortie) se fait à partir de votre espace famille.
- Les projets d'activités sont affichés aux portes de l'accueil de loisirs et mis en ligne sur le site internet et dans votre espace famille.

Tarification périscolaire du lundi, mardi, jeudi et vendredi - facturation mensuelle

FORFAIT ANNUEL					
Enfant scolarisé à l'école	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Tarif	10€	8€	6€	4€	2€

REPAS		QF 1-2-3	QF 4-5	QF 6
Résident commune	Repas	2€90	3€40	3€90
	Repas dépannage*	4€35	5€10	5€85
Hors commune	Repas	3€90		
	Repas dépannage*	5€85		

- Le forfait annuel s'applique quelle que soit la fréquentation de l'enfant pour : l'accueil périscolaire du lundi, mardi, jeudi et vendredi, matin, midi et soir + ateliers découvertes + études ou devoirs.
- Le tarif repas s'applique jusqu'à la veille 13h, passé ce délai, vous pouvez réserver un repas dépannage. Un repas sans réservation sera facturé au tarif repas dépannage. Le repas peut être annulé jusqu'au matin même 9h sur l'espace famille. Après 9h, toute absence justifiée auprès de l'école sera notée « absence excusée ». Une absence non justifiée sera facturée.

Tarification de l'accueil périscolaire du mercredi - facturation mensuelle

TARIFS		QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9
½ journée ²	SIVOM ¹	1€50	1€96	2€41	3€75	4€45	5€15	6€26	7€30	7€79
	Hors SIVOM	4€00	4€30	5€30	8€25	9€77	11€30	13€75	16€00	17€12
Journée ³	SIVOM ¹	2€25	2€94	3€62	5€63	6€68	7€73	9€39	10€95	11€69
	Hors SIVOM	6€00	6€45	7€95	12€38	14€66	16€95	20€63	24€00	25€68
Forfait ⁴	SIVOM ¹	Réduction de 20% sur le tarif journée ou ½ journée pour la totalité des mercredis de la période								
	Hors SIVOM									

SUPPLÉMENTS		QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9
Repas	SIVOM ¹	3€80	4€70							
	Hors SIVOM	5€60								
Repas dépannage ⁵	SIVOM ¹	5€70	7€05							
	Hors SIVOM	8€40								
Petite sortie	SIVOM ¹	1€50	1€95	2€40	3€70	4€41	5€10	6€15	7€20	7€68
	Hors SIVOM	4€00	4€26	5€25	8€20	9€68	11€20	13€50	15€80	16€91
Grande sortie	SIVOM ¹	2€00	2€85	3€50	5€35	6€35	7€35	8€90	10€40	11€10
	Hors SIVOM	6€00	6€21	7€65	11€80	14€27	16€50	19€65	22€90	24€50
Absence inscription ⁶	SIVOM ¹	1€50	1€96	2€41	3€75	4€45	5€15	6€26	7€30	7€79
	Hors SIVOM	4€00	4€30	5€30	8€25	9€77	11€30	13€75	16€00	17€12

¹ Familles résidant ou travaillant sur les communes du SIVOM (Blavozy et Saint-Germain-Laprade) et familles des communes partenaires : Chaspinhac, Le Pertuis et Saint-Hostien. ² Matin ou A. midi. Si repas, départ avant 14h. ³ Hors suppléments (repas, sorties...). ⁴ Le forfait mercredis s'étend sur la période complète, période 1 : du 1er janvier aux vacances d'été, période 2 : de la rentrée scolaire de septembre au 31 décembre, vous le choisissez à la réservation, hors suppléments (repas, sorties...). ⁵ Repas non réservé sous réserve de places disponibles. ⁶ Appliqué une seule fois sur la période.

- Les tarifs sont calculés selon le quotient familial : **QF 1** : de 1 à 100€ - **QF 2** : de 101€ à 307€ - **QF 3** : de 308€ à 514€ - **QF 4** : de 515€ à 720€ - **QF 5** : de 721€ à 910€ - **QF 6** : de 911€ à 1 100€ - **QF 7** : de 1 101€ à 1 300€ - **QF 8** : de 1 301€ à 1 500€ - **QF 9** : supérieur à 1 500€.
- Délais de réservation : avant le lundi 20h qui précède le mercredi.